Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MPI, veuillez visiter :
capmpi.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP MPI

EP1 - Étude et préparation d'une intervention

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-MPI-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse de la situation et repérage des risques (3 questions) **Page 3**

2. Préparation et sécurisation de l'intervention (4 questions) **Page 5**

3. Conduite à tenir, rangement et transmission (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://capmpi.fr/assets/annales/cap-mpi/Santé et sécurité au travail/2026/CAP MPI - Santé et sécurité au travail - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse de la situation et repérage des risques

Le chantier consiste à poser des plaques de plâtre pour un plafond et une cloison dans un logement occupé en rénovation. À partir du DT 1, il faut repérer les dangers, apprécier les risques et proposer des mesures de prévention à inscrire en partie sur le DR 1.

Question 1.1. Relever quatre dangers présents dans la situation décrite au DT 1 et indiquer, pour chacun, un dommage possible pour un salarié.

Un danger est une source potentielle de dommage; le dommage est la conséquence possible pour le salarié. Le DT 1 décrit notamment un travail en hauteur, un passage encombré, des poussières lors de la découpe et le transport manuel des plaques. Chaque danger peut donc provoquer une atteinte différente. Les exemples ci-dessous associent à chacun un dommage possible, sans confondre la situation dangereuse et ses conséquences.

Danger présent	Dommage possible
Poste de travail en hauteur	Fracture après une chute
Cartons et outils dans le passage	Trébuchement et contusion
Poussières lors de la découpe	Irritation des voies respiratoires
Transport manuel des plaques	Douleur ou lésion musculaire

✓ RÉPONSE À RETENIR

Hauteur : fracture; passage encombré : contusion; poussières : irritation respiratoire; transport manuel : lésion musculaire.

Question 1.2. Pour le travail en hauteur, indiquer le risque principal et deux circonstances de la situation susceptibles de favoriser sa survenue.

Le risque principal est la chute de hauteur, qui peut entraîner des blessures graves. La pose au plafond impose un poste de travail surélevé temporaire, première circonstance favorisant ce risque. De plus, les plaques doivent être manipulées pendant le travail en hauteur, ce qui sollicite les gestes et l'équilibre. Le DT 1 signale aussi qu'un élément de l'équipement peut bouger anormalement : un équipement instable ne doit pas être utilisé.

✓ RÉPONSE À RETENIR

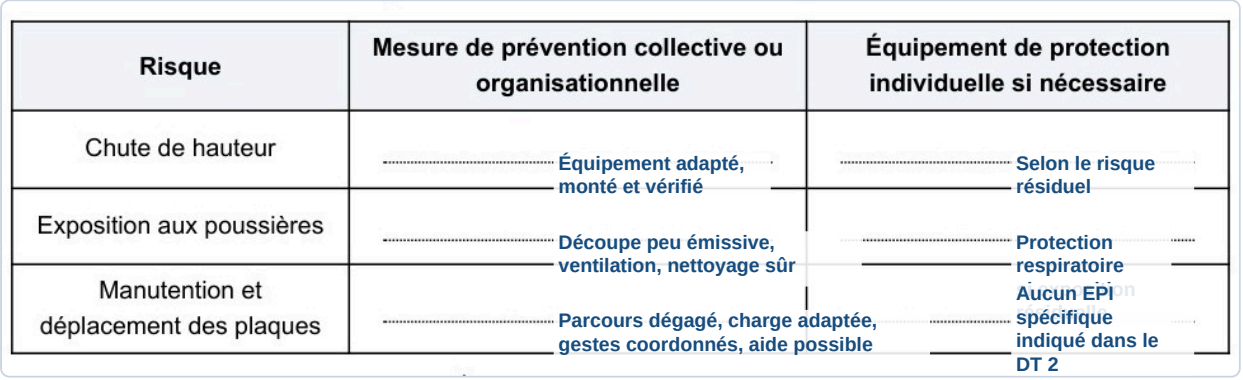
Risque principal : chute de hauteur. Circonstances : poste surélevé temporaire et manipulation des plaques en hauteur.

Question 1.3. Dans le DR 1, compléter les lignes relatives au risque de chute de hauteur, à l'exposition aux poussières et à la manutention. Pour chaque risque, inscrire une mesure de prévention collective ou organisationnelle et, si nécessaire, un équipement de protection individuelle adapté.

Inscrire d'abord les mesures collectives ou organisationnelles du DT 2. Pour prévenir la chute, choisir un équipement conçu pour le travail en hauteur et vérifier son état, sa stabilité et son montage avant usage; écarter tout matériel instable. Pour les poussières, limiter leur émission, ventiler et nettoyer sans les remettre en suspension. Pour la manutention, dégager le parcours, adapter la charge, coordonner les gestes et utiliser une aide si possible. Un EPI complète ces mesures selon le risque résiduel.

Risque	Prévention collective ou organisationnelle	EPI si nécessaire
Chute de hauteur	Utiliser un équipement adapté, monté et vérifié; ne pas utiliser un équipement instable.	Selon l'évaluation du risque résiduel; aucun EPI précis n'est indiqué dans le DT 2.
Exposition aux poussières	Découpe peu émissive, ventilation adaptée et nettoyage sans remise en suspension.	Protection respiratoire adaptée si l'exposition résiduelle le nécessite.
Manutention et déplacement des plaques	Dégager le parcours, adapter la charge, coordonner les gestes et utiliser une aide si possible.	Aucun EPI spécifique indiqué dans le DT 2.

DR 1 complété : mesures de prévention



✓ RÉPONSE À RETENIR

Équipement de hauteur vérifié; poussières réduites et évacuées; parcours dégagé et gestes coordonnés; protection respiratoire si exposition résiduelle.

2. Préparation et sécurisation de l'intervention

La préparation concerne la pose de plaques au plafond et le montage d'une cloison dans un logement occupé, avec manutention et ajustement des plaques. Les réponses doivent s'appuyer sur les caractéristiques du chantier du DT 1 et les consignes de prévention du DT 2.

Question 2.1. Avant le début des travaux, indiquer deux vérifications concernant la zone d'intervention et son accès afin de limiter les risques pour les salariés et les occupants du logement.

Avant les travaux, vérifier deux points : la zone de chantier est délimitée et signalée, et les occupants peuvent rester à l'écart. Ces dispositions sont importantes puisque le logement est occupé.

- Contrôler que l'accès et le cheminement jusqu'à la pièce sont libres de cartons, d'outils et d'autres obstacles.
- S'assurer que le trajet reste sûr pour les salariés et que les occupants ne traversent pas la zone de travaux.

On vérifie ainsi à la fois la séparation du chantier et la sécurité de son accès.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier que le chantier est délimité et signalé, que les occupants restent à l'écart et que l'accès ainsi que le cheminement sont dégagés.

Question 2.2. Sachant que les plaques sont manutentionnées à deux et que le cheminement comporte un passage encombré, proposer deux mesures concrètes pour réduire les risques liés à la manutention et au déplacement des plaques.

1. Avant de transporter les plaques, retirer les cartons et les outils qui encombrent le passage pour créer un cheminement dégagé et continu.
2. Coordonner les gestes à deux, adapter la charge aux capacités des salariés et utiliser une aide à la manutention lorsque cela est possible.

Le dégagement du passage limite les trébuchements et les heurts pendant le déplacement. Une manutention coordonnée et une aide adaptée réduisent les efforts excessifs et le risque de perte de contrôle des plaques.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dégager le passage avant le transport, coordonner les gestes à deux et utiliser une aide à la manutention si possible.

Question 2.3. Pour poser les plaques au plafond, choisir le moyen d'accès et de travail en hauteur à privilégier parmi ceux décrits dans le DT 2, puis justifier le choix par deux éléments liés à la tâche et aux conditions de travail.

Choisir l'équipement de travail à hauteur de plancher disponible dans le véhicule. Le DT 2 le privilégie pour la pose au plafond, sous réserve de vérifier son état, sa stabilité et son montage conformément aux consignes du fabricant.

Élément de la tâche	Justification
Pose de plaques au plafond	Elle nécessite un poste de travail surélevé conçu pour travailler en hauteur.
Intervention prolongée nécessitant les deux mains	L'escabeau ne convient pas comme poste de travail permanent pour cette tâche.

Ne pas utiliser l'équipement s'il est instable ou défectueux.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Privilégier l'équipement de travail à hauteur de plancher, après vérification. L'escabeau ne convient pas à une intervention prolongée nécessitant les deux mains.

Question 2.4. Indiquer deux mesures permettant de limiter l'exposition aux poussières lors de la découpe ou de l'ajustement des plaques, puis préciser un équipement de protection respiratoire adapté si une exposition résiduelle subsiste.

Limiter l'exposition en agissant d'abord sur l'émission et la dispersion des poussières, conformément aux consignes du DT 2 :

- Choisir une méthode de découpe ou d'ajustement qui limite l'émission de poussières.
- Assurer une ventilation adaptée et nettoyer sans remettre les poussières en suspension.

Si une exposition résiduelle subsiste, porter une protection respiratoire appropriée aux poussières et au niveau d'exposition. Elle complète les mesures collectives, mais ne les remplace pas.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Limiter les poussières à la découpe, ventiler et nettoyer sans les remettre en suspension ; porter une protection respiratoire adaptée si nécessaire.

3. Conduite à tenir, rangement et transmission

Pendant l'intervention, un élément de l'équipement de travail en hauteur devient instable, puis des chutes de plaques, des emballages et des outils restent dans la zone de circulation en fin de poste. Il faut appliquer les consignes du DT 2 pour sécuriser l'équipement, ranger la zone et transmettre l'information au responsable sur le DR 1.

Question 3.1. Indiquer les deux premières actions à réaliser face à l'instabilité constatée sur l'équipement de travail en hauteur, avant toute reprise de l'activité.

La consigne du DT 2 impose d’arrêter l’opération dès le constat, puis de mettre la zone en sécurité et d’empêcher l’utilisation de l’équipement concerné. Le matériel instable reste hors service. Avant toute reprise, le danger doit être supprimé et l’équipement vérifié. Avertir le responsable de chantier fait également partie de la conduite à tenir.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Arrêter l’opération, sécuriser la zone et interdire l’utilisation de l’équipement instable. Avertir le responsable.

Question 3.2. Proposer deux actions de rangement ou de gestion des déchets permettant de rendre la zone de circulation sûre en fin de poste.

Pour rétablir un passage sûr, traiter à la fois les déchets et les obstacles liés au matériel.

Ramasser les chutes de plaques et les emballages, puis les évacuer dans les contenants prévus. Ranger les outils et les câbles hors du cheminement. Le passage doit rester libre pour éviter les trébuchements et permettre la circulation en sécurité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Évacuer les déchets dans les contenants prévus et ranger les outils et câbles hors du cheminement.

Question 3.3. Dans le DR 1, rédiger une transmission courte et précise à destination du responsable de chantier en indiquant le fait constaté, le risque associé et l'action prise ou à prendre.

Compléter les trois cases du DR 1 en distinguant l’anomalie constatée, le dommage possible et la conduite à tenir. La transmission doit signaler que l’équipement ne peut pas être réutilisé tant que le danger n’est pas supprimé et qu’il n’a pas été vérifié. Le responsable de chantier doit être averti.

Fait constaté	Risque associé	Action prise ou à prendre
Un élément de l’équipement de travail en hauteur bouge anormalement.	Chute de hauteur et blessures.	Arrêter l’opération, sécuriser la zone, interdire l’utilisation et avertir le responsable. Reprendre uniquement après suppression du danger et vérification.

DR 1 complété : transmission

de plancher		son montage sont vérifiés.
Escabeau	Équipement instable	Chute, blessures	Ne pas retenir comme poste de travail permanent pour une tâche prolongée. Arrêt, zone sécurisée, usage interdit, responsable averti

Extrait des consignes de prévention fournies pour le chantier.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Équipement instable : risque de chute et de blessures. Arrêter, sécuriser, interdire l'usage et avertir le responsable.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EP1 du CAP Métiers du plâtre et de l'isolation, session 2026, porte le code 26-CAP-MPI-EP1, dure trois heures et a un coefficient 4. Elle étudie la préparation d'un chantier de rénovation en logement occupé, avec pose de plaques au plafond et sur cloison. Elle évalue l'identification des dangers, le choix des préventions, la sécurisation du travail en hauteur et la transmission des informations.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Distinguer le danger présent du risque et du dommage susceptible d'être causé au salarié.
- Pour la pose au plafond, privilégier un équipement conçu pour le travail en hauteur, vérifié stable, en bon état et correctement monté.
- Réduire les poussières à la source, ventiler et nettoyer sans les remettre en suspension; protéger les voies respiratoires si une exposition résiduelle subsiste.
- Face à une anomalie, arrêter l'opération, sécuriser la zone, empêcher l'utilisation du matériel concerné et prévenir le responsable.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour chaque danger cité, associer un dommage possible et spécifique, sans confondre danger et risque.
- Proposer des mesures concrètes adaptées au logement occupé, notamment le balisage et le maintien des occupants à l'écart.
- Ne pas retenir l'escabeau comme poste permanent pour une tâche prolongée nécessitant les deux mains.
- Dans la transmission, préciser le fait constaté, le risque associé et l'action prise ou à prendre.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment choisir les mesures de prévention à inscrire dans le DR 1 ?

Priorisez une mesure collective ou organisationnelle adaptée au risque, comme sécuriser le poste, dégager le passage ou limiter les poussières. Ajoutez un équipement individuel si un risque résiduel subsiste, car il ne remplace pas la prévention collective.

Q : Quel moyen faut-il privilégier pour poser les plaques au plafond ?

Le DT 2 recommande l'équipement de travail à hauteur de plancher, après vérification de son état, de sa stabilité et de son montage. L'escabeau n'est pas adapté comme poste permanent pour une tâche prolongée nécessitant les deux mains.

Q : Comment gérer le temps et les points pendant cette épreuve ?

L'épreuve dure trois heures et totalise 20 points : 6 pour la partie 1, 8 pour la partie 2 et 6 pour la partie 3. Gardez du temps pour compléter le DR 1, qui doit être rendu avec la copie.

Q : Que doit contenir une réponse complète selon les critères du sujet ?

Répondez à chaque élément demandé en vous appuyant sur les DT 1 et DT 2. Pour le DR 1, renseignez les mesures de prévention et formulez une transmission claire qui précise le fait constaté, le risque et l'action.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capmpi.fr/assets/annales/cap-mpi/Santé et sécurité au travail/2026/CAP MPI - Santé et sécurité au travail - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Métiers du Plâtre et de l\ : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.